

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 628)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1441

présenté par

Mme Grommerch et Mme Rohfritsch

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est la conséquence de la suppression de l'article 2.